AMP/OF

ÉTAT FRANÇAIS

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de Saône et Loire dans sa séance du 7 MAI 1940.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble urbain de la Grande Rue dite rue des Arcades à Louhans (Saône et Loire) pour les façades, élévations et toitures des Maisons n° 1, 2, 4, 7, 9, 12, 20, 55, 61, 63, 64, 67, 68, 72 à 77, 84, 86, 91, 93, 94, 103, 110, 124 dont les propriétaires sont indiqués ci-dessous ;

BERNARD SENECHAL 66, Grande-Rue Louhans.....68
BESSON JANDOT 2, " " " 2
BOISSY Gustave 67, " " " 67
BOURGEOIS Cl. Marie 43, Fd Bourgeois Louhans.....124
CONVERT Orbagnat (Jura).....94
CORCELLE Louis 20, Grande-Rue ".....20
COULON Marius 91, " " ".....91
FLORET CLERC 25, " " ".....1
GRAS Georges Avenue des Gares Louhans.....93
GUILLEMAUT Vve 73, Grande-Rue ".....73
GUILLEMAIN Aristide 12, Grande-Rue ".....12
LARCHER Melles 8, Place de l'Hôtel-de-Ville Louhans.....72
LARCHER Renaud, Hôtel de Paris, Besançon.....61.74.
LEGER Eugène rue Elisée Reclus, Paris.....84
MOURLON Cissel (Seine-Inférieure).....4
NICOLAS COULON 75, Grande-Rue Louhans.....75.77.
OLIVAIN Vve 36, rue Michel Servet Villeurbanne.....55
PERNIN Vve 76, Grande-Rue Louhans.....76
PHILIPPE Albert, 9, Grande-Rue Louhans.....9
PONTET, 21, Rue de Bram.....110
RABUT Vve 74 ter rue de Bordeaux Saumur.....103
RODOT Jean-Pierre 5, Place Saint-Jean Louhans.....86
SARRASIN Vve 37, Boulevard Vauban Auxerre.....63
THIBERT Roger 7, Grande-Rue Louhans.....7
TREILLE Jules 2, rue de l'Hôtel-de-Ville Louhans.....64

85-385-J. 4073-38. [36262-2]

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Louhans et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 4 Septembre 1942.

Pour le Ministre,
Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
et par Délégation
Le Directeur Adjoint du Cabinet

Pierre COUISSIK

POUR COPIE CONFORME
Le S/Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites.

LOUHANS

SITE INSCRIT

Ensemble urbain de la Grande Rue
(4 septembre 1942)

ECHELLE 1/500

LE 3.11.80.

Rue de la Grenette
Grande
Rue
Rue des Cuisines
l'Eglise
Place de l'Hotel de Ville

R. N. nº 78
Bourgeois
Ferdinand